

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Projet de centrale photovoltaïque de Saumeray
NEOEN

Date : Wed, 25 Oct 2023 18:58:21 +0200 (CEST)

De : > tetault.martial (par Internet)

Répondre à : Martial TETAULT

Pour : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

En tant que propriétaire du moulin « Les Rollands », je reçois chaque année un arrêté préfectoral concernant la gestion hivernale de mon vannage à savoir l'ouverture totale des vannes (arrêté DDT page 3 sur 4) afin de prévenir les inondations du Loir. Par contre, NEOEN ne prend absolument pas en compte l'importance de ces crues dans le projet du parc photovoltaïque (4 photos jointes).

Riverain et âgé de 69 ans, je sais ce qu'il en est.

L'étude d'impact ne comporte pas d'étude hydraulique : côtes d'étiages des crues, observations de la DDT Eure et Loir (Direction Départementale du territoire).

L'engrillagement total du site, les remblais nécessaires à la création des pistes lourdes, les bâtiments annexes seront des obstacles à l'étalement des crues du Loir. Par voie de conséquence, l'étalement des crues impactera les moulins et les parcelles agricoles situés sur le versant droit du Loir et entraînera un risque plus grand d'inondations pour Saumeray.

Nous adhérons pleinement aux remarques de M. Yves Cathérinot (observation 29) et nous sommes contre ce projet dans cette zone inondable.

Ce site est inclus dans une ZNIEFF, une des plus riches du département (Association Eure-et-Loir Nature).

Le tracé définitif du câble de raccordement (Saumeray-Brou) ne sera communiqué qu'une fois l'étude détaillée. Pour quelles raisons ? Quel est ce tracé ?

M. et Mme tetault

1, Les Rollands Saumeray

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Arrêté n° DDT-SGREB-GEMAPRIN 2020-11/10

Signé par

**Raphaël DÉMOLIS, chef du Service de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité de la
Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir**

le 25 novembre 2020

**28 - Direction Départementale des Territoires - DDT
Services de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité
Bureau GEMAPRIN**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL CONCERNANT LA GESTION HIVERNALE DES OUVRAGES
ÉQUIPÉS DE VANNES SUR LA BLAISE, LA VESGRE, L'EURE ET LE LOIR**

A R R Ê T É

Concernant la gestion hivernale des ouvrages équipés de vannes sur la Blaise, la Vesgre, l'Eure et le Loir

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la directive cadre européenne sur l'eau n°2000/60/DCE du 23 octobre 2000 ;

VU les articles L.210-1 et L.215-7 du Code de l'environnement ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Seine-Normandie, approuvé par le Préfet Coordonnateur de Bassin le 20 novembre 2009 ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Loire-Bretagne arrêté le 18 novembre 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2020 accordant délégation de signature de Madame la Préfète d'Eure-et-Loir, au profit de Monsieur Guillaume BARRON, Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2020 donnant subdélégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir dans le domaine des compétences générales ;

CONSIDERANT qu'il convient, en application des orientations de la directive et des S.D.A.G.E susvisés, d'interpréter la notion de libre cours des eaux contenue à l'article L.215-7 du Code de l'environnement dans un sens large, prenant en compte les différentes composantes écologiques du milieu aquatique ;

CONSIDERANT que l'ouverture, pendant la période hivernale, d'une vanne sur chaque ouvrage hydraulique situé sur le cours des rivières susmentionnées est de nature à améliorer la qualité de l'eau, à favoriser le transit sédimentaire et la circulation piscicole, et à prévenir les risques de débordement générant des inondations ;

CONSIDERANT que les spécificités de chacune des rivières doivent être prises en compte, la sensibilité de la Blaise, rivière de première catégorie, le Loir et l'Eure étant de deuxième catégorie piscicole, la Vesgre pour partie de première catégorie et pour majeure partie de deuxième catégorie piscicole ;

CONSIDERANT qu'il convient d'accorder une attention particulière aux ouvrages hydrauliques qui présentent un intérêt économique ou un intérêt collectif particulier ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adapter l'ouverture des vannages aux conditions hydrologiques, notamment aux débits hivernaux des rivières ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Ouverture de vannes

Lorsque le débit seuil, défini à l'article 2, est atteint ou dépassé, alors :

- chaque ouvrage hydraulique faisant l'objet de la mention « ouverture totale » dans le tableau de l'annexe 1 du présent arrêté maintient au moins une vanne en position d'ouverture maximale ;
- chaque ouvrage hydraulique faisant l'objet de la mention « ouverture partielle » dans le tableau de l'annexe 1 maintient au moins une vanne en position d'ouverture partielle, permettant la prise en compte et le maintien des usages impactés par l'ouvrage.

Les ouvertures de vannes sont réalisées durant la semaine suivant le dépassement du seuil selon la coordination détaillée à l'annexe 2 du présent arrêté.

L'ouverture des vannes se fait progressivement afin de ne pas engendrer d'élévation brutale des eaux à l'aval, de limiter les risques de déstabilisation des berges, et de manière à ce que, le cas échéant, la faune puisse migrer vers des zones où la lame d'eau restera compatible avec la vie piscicole.

ARTICLE 2 : Débit seuil

L'ouverture d'au moins une vanne se fait en fonction d'un débit seuil représentatif d'un débit hivernal de pleine eau fixé pour chaque cours d'eau au regard des débits moyens hebdomadaires calculés à la station limnimétrique de référence et mis à jour chaque vendredi sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Atteinte-du-bon-etat-des-rivieres/Continuite-ecologique/ouverture-hivernale-des-vannages-en-Eure-et-Loir>

Les débits seuils fixés sont les suivants :

- la Blaise : débit seuil de 1 400 L/s à la station limnimétrique d'Aunay-Sous-Crécy;
- l'Eure amont (de l'entrée du département jusqu'à Barjouville inclus) : débit seuil de 760 L/s à la station limnimétrique de St-Luperce ;
- l'Eure aval (du Coudray jusqu'à la sortie du département) et la Vesgre : débit seuil de 6 500 L/s à la station limnimétrique de Charpont ;
- le Loir : débit seuil de 1 600 L/s à la station limnimétrique de St-Maur-sur-le-Loir.

Aucune démarche réglementaire n'est à accomplir pour les personnes désirant laisser ouvertes une ou plusieurs de leurs vannes durant toute la période hivernale.

ARTICLE 3 : Suspension de l'obligation d'ouverture de vannes

Les obligations mentionnées aux articles 1er et 2 cessent d'être effectives si la moyenne hebdomadaire du débit de la rivière concernée devient inférieure, pendant deux semaines consécutives, au débit seuil sur l'Eure, la Vesgre et le Loir et pendant trois semaines consécutives sur la Blaise. Dans ces cas, le service chargé de la police de l'eau informe par courrier électronique les mairies des communes concernées.

ARTICLE 4 : Fermeture des vannes

La fermeture est déclenchée, en tout état de cause, une semaine avant l'ouverture de la pêche en eau douce sur les rivières « Eure », « Vesgre » et « Loir » et le 21 mars sur la « Blaise ».

La fermeture des vannages s'effectue conformément à l'annexe 3 du présent arrêté. La fermeture des vannes se fait suffisamment lentement pour garantir à tout moment à l'aval un débit compatible avec la vie piscicole.

ARTICLE 5 : Dérogations

Des dérogations aux dispositions de l'article 1er peuvent être accordées par le service en charge de la police de l'eau sur demande écrite préalable dûment motivée, émanant des maires, des propriétaires ou des gestionnaires de vannages, dans le cas d'ouvrages présentant un intérêt économique ou un intérêt collectif particulier, qui n'auraient pas été pris en compte dans l'établissement du tableau de l'annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Incidents

Les propriétaires ou les gestionnaires d'ouvrages, ainsi que les maires des communes concernées, informent dans les meilleurs délais :

- le service en charge de la police de l'eau : Service de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité / Bureau de la Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Risques Naturels / 17 Place de la République / CS 40517 28008 CHARTRES Cedex

- ou l'Office Français de la Biodiversité : 31 Rue des Carrières / 28630 BERCHERES LES PIERRES

de toute difficulté affectant la sécurité, la salubrité publique, la vie piscicole ou le milieu aquatique, rencontrée dans l'application des dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Peines

Les contrevenants aux dispositions des articles 1, 2 et 4 du présent arrêté sont passibles des peines prévues à l'article R.610-5 du Code pénal.

ARTICLE 8 : Recours

Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans les mêmes conditions de délai.

ARTICLE 9 : Notification

Le présent arrêté est notifié aux propriétaires et aux gestionnaires des ouvrages concernés, affiché dans toutes les communes concernées, et inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

ARTICLE 10 : Exécution

Le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir, Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Madame et Messieurs les Sous-Préfets, Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées, Monsieur le Lieutenant-Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Chartres, le 5 NOV. 2020

**P / Le Directeur Départemental des Territoires
Le Chef du Service de la Gestion des Risques,
de l'Eau, et de la Biodiversité,**


Raphaël DÉMOLIS

Annexe 1 : Tableau répertoriant les ouvrages concernés par l'arrêté et la définition de leur gestion 2019-2020

COMMUNE DU MOULIN	NOM DU MOULIN	RIVIERE	N° position d'aval en amont	GESTION 2019-2020
CHERISY	Le Clos Régnier	Blaise	1	ouverture totale
DREUX	La grande roue	Blaise	2	ouverture totale
DREUX	Vieux Moulin	Blaise	3	ouverture totale
DREUX	Moulin des Châtelets	Blaise	4	ouverture totale
DREUX	Moulin les Bléras	Blaise	5	ouverture partielle
DREUX	Moulin de l'écluse	Blaise	6	ouverture partielle
DREUX	Moulin Louvet	Blaise	7	ouverture totale
VERNOUILLET	Moulin de Vernouillet	Blaise	8	ouverture totale
VERNOUILLET	Moulin Rouge	Blaise	9	ouverture totale
GARNAY	Maison blanche	Blaise	10	ouverture totale
GARNAY	Moulin Garnay	Blaise	11	ouverture totale
GARNAY	Moulin la grenouillère	Blaise	12	ouverture partielle
TREON	Moulin de Foulon	Blaise	13	ouverture partielle
AUNAY-SOUS-CRECY	Vieux Château	Blaise	14	ouverture totale
CRECY-COUVE	Vannage de la Bellassière	Blaise	15	ouverture partielle
SAULNIERES	Moulin de Foulon	Blaise	16	ouverture totale
FONTAINE-LES-RIBOUTS	Moulin du Roi	Blaise	17	ouverture totale
FONTAINE-LES-RIBOUTS	Usine des fontaines	Blaise	18	ouverture totale
FONTAINE-LES-RIBOUTS	Le Grand Moulin	Blaise	19	ouverture totale
TORCAY	Moulin de Torcay	Blaise	20	ouverture totale
SAINT-ANGE-ET-TORCAY	Moulin de mongneau	Blaise	21	ouverture totale
SAINT-ANGE-ET-TORCAY	Moulin de Palisay	Blaise	22	cas automatisation
BLEVY	Moulin Brulé	Blaise	23	fermeture (minoterie)
BLEVY	Moulin du pré	Blaise	24	fermeture (turbine)
BLEVY	Moulin de Blévy	Blaise	25	ouverture totale
BLEVY	Moulin des graviers	Blaise	26	ouverture totale
MAILLEBOIS	Moulin Neuf ou Moulin de Maillebois	Blaise	27	ouverture partielle
MAILLEBOIS	Vanne motorisée	Blaise	28	cas automatisation
MAILLEBOIS	Château de Dampierre	Blaise	29	ouverture totale
SOREL-MOUSSEL	Moulin Sorel	Eure	1	ouverture totale
ANET	Moulin des Cordeliers	Eure	2	fermeture (droit d'eau moulin d'Ezy)
CHERISY	Moulin des Osmeaux	Eure	3	fermeture (minoterie)
CHERISY	Moulin du petit Chérisy	Eure	4	cas automatisation
CHERISY	Moulin du Grand Chérisy	Eure	5	cas automatisation
SAINTE-GEMME-MORONVAL	Moulin de Bécherêt	Eure	6	ouverture totale
SAINTE-GEMME-MORONVAL	Moulin XII	Eure	7	ouverture totale
SAINTE-GEMME-MORONVAL	vannage répartiteur motorisé	Eure	8	cas automatisation
MEZIERES	Moulin de Mézières	Eure	9	cas automatisation
VILLEMEUX-SUR-EURE	Moulin les Trois Moulines	Eure	10	cas automatisation
VILLEMEUX-SUR-EURE	Moulin de Villemeux	Eure	11	ouverture totale
VILLEMEUX-SUR-EURE	Moulin de Voise	Eure	12	ouverture totale
VILLEMEUX-SUR-EURE	Moulin de Boisard	Eure	13	cas automatisation
CHAUDON	Mormoulins	Eure	14	cas automatisation + fermeture (si démonstration du moulin)
CHAUDON	Moulin de Ruffin	Eure	15	cas automatisation
NOGENT-LE-ROI	Moulin de Valmorin	Eure	16	cas automatisation
NOGENT-LE-ROI	Moulin du roi	Eure	17	cas automatisation
NOGENT-LE-ROI	Moulin de la Porte (roulebois)	Eure	18	clapet automatique
COULOMBS	Moulin de Couombs	Eure	19	clapet automatique
COULOMBS	Moulin de l'Ecluze	Eure	20	ouverture totale
LORMAYE	Moulin de Chandres	Eure	21	ouverture totale
VILLIERS-LE-MORHIER	Moulin de Bourray	Eure	22	clapet automatique
MAINTENON	Moulin de Maintenon	Eure	23	clapet automatique
SAINT-PIAT	Moulin de l'Orme-hale	Eure	24	cas automatisation
SAINT-PIAT	Moulin de Saint Piat	Eure	25	cas automatisation
SOULAIRES	Moulin du Breuil	Eure	26	fermeture (turbine)
SOULAIRES	Moulin de Chartainvilliers	Eure	27	ouverture totale
JOUY	Moulin de Lembourré	Eure	28	ouverture totale
JOUY	Moulin de Labussière	Eure	29	ouverture totale
JOUY	Moulin de Chardon	Eure	30	ouverture totale
SAINT-PREST	Moulin de la Roche	Eure	31	ouverture totale

Annexe 1 : Tableau répertoriant les ouvrages concernés par l'arrêté et la définition de leur gestion 2019-2020

COMMUNE DU MOULIN	NOM DU MOULIN	RIVIERE	N° position d'aval en amont	GESTION 2019-2020
SAINT-PREST	Moulin de Plateau	Eure	32	ouverture partielle (turbine)
SAINT-PREST	Moulin de la Villette	Eure	33	ouverture totale
SAINT-PREST	Moulin de Bellanger	Eure	34	ouverture partielle (turbine)
SAINT-PREST	Moulin de la Forte Maison	Eure	35	ouverture totale
SAINT-PREST	Moulin de Gorget	Eure	36	ouverture totale
CHAMPHOL	Moulin Fontaine-Bouillant	Eure	37	ouverture totale
LEVES	Vannage du Parc	Eure	38	ouverture partielle
CHARTRES	Moulin des graviers - vannage de la fonderie	Eure	39	ouverture partielle
CHARTRES	Vannage du Pont Neuf	Eure	40	ouverture totale
CHARTRES	Vannage du Massacre	Eure	41	ouverture partielle
CHARTRES	Vannage des 3 moulins	Eure	42	ouverture partielle
CHARTRES	vannage foyer Marcel Gaugeard	Eure	43	ouverture partielle
CHARTRES	Moulin des Saints Pères	Eure	44	fermeture (prise AEP)
CHARTRES	Vannage de la Courtille	Eure	45	fermeture (répartiteur)
BARJOUVILLE	Moulin Lambert	Eure	46	ouverture totale
MORANCEZ	Moulin de Vauféry	Eure	47	ouverture totale
MORANCEZ	Moulin de Haussepied	Eure	48	ouverture totale
MORANCEZ	Moulin de Brulé	Eure	49	ouverture totale
VER-LES-CHARTRES	Moulin de Loché	Eure	50	ouverture partielle
VER-LES-CHARTRES	Moulin de la Fosse	Eure	51	ouverture partielle
VER-LES-CHARTRES	Moulin du boisseau	Eure	52	ouverture totale
VER-LES-CHARTRES	Moulin de Tachainville	Eure	53	ouverture totale
THIVARS	Moulin de Monthory	Eure	54	ouverture totale
THIVARS	Moulin de Chalons	Eure	55	ouverture totale
MIGNIERES	Moulin de Vaucelles	Eure	56	ouverture totale
MIGNIERES	Moulin de Spoir	Eure	57	ouverture totale
FONTENAY-SUR-EURE	Moulin de Guervilliers	Eure	58	ouverture totale
NOGENT-SUR-EURE	Moulin de Tranchefetu	Eure	59	ouverture totale
SAINT-GEORGES-SUR-EURE	La Taye	Eure	60	ouverture totale
SAINT-GEORGES-SUR-EURE	Moulin de Andrevilliers	Eure	61	ouverture totale
SAINT-GEORGES-SUR-EURE	Moulin la belle meunière	Eure	62	ouverture totale
SAINT-GEORGES-SUR-EURE	Moulin du Chapitre	Eure	63	ouverture totale
SAINT-LUPERCE	Moulin de Mousseaux	Eure	64	ouverture partielle
SAINT-LUPERCE	Moulin de Hartencourt	Eure	65	ouverture partielle
SAINT-LUPERCE	Moulin de Varenneau	Eure	66	ouverture totale
SAINT-LUPERCE	Moulin de Blerville	Eure	67	ouverture totale
SAINT-LUPERCE	Moulin de Haraumont	Eure	68	ouverture totale
SAINT-LUPERCE	Moulin de la Place	Eure	69	ouverture totale
COURVILLE-SUR-EURE	Moulin de Nouvet	Eure	70	ouverture totale
COURVILLE-SUR-EURE	Moulin de Masselin	Eure	71	ouverture partielle
COURVILLE-SUR-EURE	Moulin de Varenne	Eure	72	ouverture totale
COURVILLE-SUR-EURE	Moulin de Lancey	Eure	73	ouverture totale
COURVILLE-SUR-EURE	Clapet de Lancey	Eure	74	cas automatisation
COURVILLE-SUR-EURE	Moulin de Saint Pierre	Eure	75	ouverture totale
COURVILLE-SUR-EURE	Moulin de la ville	Eure	76	ouverture totale
COURVILLE-SUR-EURE	Moulin de Charreau	Eure	77	ouverture totale
COURVILLE-SUR-EURE	Clapet automatique piscine	Eure	78	cas automatisation
CHUISNES	Moulin de Genété	Eure	79	ouverture totale
CHUISNES	Moulin de la Colline	Eure	80	ouverture totale
CHUISNES	Moulin de Guinevert	Eure	81	clapet automatique
CHUISNES	Moulin du Prieuré	Eure	82	ouverture totale
LANDELLES	Moulin de Pluvignon	Eure	83	ouverture totale
LANDELLES	Moulin de Landelles	Eure	84	ouverture totale
LANDELLES	Moulin du Pré	Eure	85	ouverture totale
PONTGOUIN	Moulin Saint Etienne	Eure	86	ouverture totale
PONTGOUIN	Moulin à Tan	Eure	87	ouverture totale
PONTGOUIN	Moulin de la Ville	Eure	88	ouverture totale
PONTGOUIN	Boisard	Eure	89	fermeture (intérêt général)
SAINT-MAURICE-SAINT-GERMAIN	St Maurice	Eure	90	ouverture totale
SAINT-MAURICE-SAINT-GERMAIN	Château de Vaux	Eure	91	ouverture totale

Annexe 1 : Tableau répertoriant les ouvrages concernés par l'arrêté et la définition de leur gestion 2019-2020

COMMUNE DU MOULIN	NOM DU MOULIN	RIVIERE	N° position d'aval en amont	GESTION 2019-2020
BELHOMERT-GUEHOVILLE	Moulin d'Huet	Eure	92	ouverture totale
BELHOMERT-GUEHOVILLE	Moulin de Belhomert	Eure	93	ouverture totale
FONTAINE-SIMON	Moulin de la Ferrière	Eure	94	ouverture totale
MANOU	Le lavoir	Eure	95	ouverture totale
CLOYES-SUR-LE-LOIR	Moulin de la Galloire	Loir	1	cas automatisé
CLOYES-SUR-LE-LOIR	Moulin de Cloyes	Loir	2	ouverture partielle
CLOYES-SUR-LE-LOIR	Moulin à Tan	Loir	3	ouverture partielle
MONTIGNY-LE-GANNELON	Moulin de Montigny	Loir	4	ouverture totale
DOUY	Moulin de Battereau	Loir	5	ouverture totale
DOUY	Vannage de la Guimande	Loir	6	ouverture totale
DOUY	Moulin de Courgain	Loir	7	fermeture (roue à aubes)
DOUY	Vannage de la Boulidière	Loir	8	ouverture partielle
DOUY	Vannages des Muttes	Loir	9	ouverture partielle
DOUY	Moulin de Douy	Loir	10	ouverture partielle
DOUY	Vannage de la Frileuse	Loir	10 bis	ouverture totale
SAINT-DENIS-LES-PONTS	Moulin de Vouvray	Loir	11	ouverture partielle
SAINT-DENIS-LES-PONTS	Moulin de Ségland	Loir	12	ouverture partielle
SAINT-DENIS-LES-PONTS	Moulin du Verger	Loir	13	ouverture partielle
SAINT-DENIS-LES-PONTS	Moulin de Moncelair	Loir	14	ouverture partielle
SAINT-DENIS-LES-PONTS	Moulin de Saint Avit	Loir	15	fermeture (turbine)
CHATEAUDUN	Usine des Grands Moulins	Loir	16	cas automatisé
CHATEAUDUN	Moulin de la Boissière	Loir	17	ouverture partielle
CHATEAUDUN	Moulin de Chollet	Loir	18	cas automatisé
CHATEAUDUN	Moulin à Tan	Loir	19	cas automatisé
MARBOUE	Moulin de Marboué	Loir	20	ouverture totale
MARBOUE	Moulin d'Ecoublanc	Loir	21	ouverture totale
SAINT-CHRISTOPHE	Clapet de la Perrine	Loir	22	ouverture totale
SAINT-CHRISTOPHE	Moulin de la Perrine	Loir	23	ouverture totale
SAINT-CHRISTOPHE	Moulin de Marigny	Loir	24	ouverture totale
SAINT-CHRISTOPHE	Moulin d'Aulnaie	Loir	25	ouverture totale
BONNEVAL	Moulin du Gué Herbault	Loir	26	ouverture partielle
BONNEVAL	Clapet amont Gué Herbault	Loir	27	ouverture totale
SAINT-MAUR-SUR-LE-LOIR	Barrage amovible au gué Mémillon	Loir	28	retrait prolongé voire définitif
SAINT-MAUR-SUR-LE-LOIR	Moulin de Meuves	Loir	29	ouverture totale
BONNEVAL	Moulin de Vouvray	Loir	30	ouverture partielle
BONNEVAL	Moulin de l'Abbaye	Loir	31	ouverture partielle
BONNEVAL	Vannage de la grève	Loir	32	fermeture
BONNEVAL	Moulin du Pont	Loir	33	ouverture partielle
BONNEVAL	Moulin de la Couture	Loir	34	ouverture totale
ALLUYES	Clapet de la Vieuville	Loir	35	cas automatisé
ALLUYES	Clapet Amont de Beaudoin	Loir	36	cas automatisé
ALLUYES	Moulin de Beaudoin	Loir	37	ouverture totale
ALLUYES	Moulin d'Alluyes	Loir	38	ouverture partielle
ALLUYES	Clapet de la basse-cour	Loir	39	cas automatisé
ALLUYES	Les glaniers	Loir	40	ouverture totale
ALLUYES	Moulin de la Ronce	Loir	41	ouverture totale
SAUMERAY	Moulin de Crouzet	Loir	42	ouverture totale
SAUMERAY	Moulin de Launay	Loir	43	ouverture totale
SAUMERAY	Moulin de l'Aulne	Loir	44	ouverture totale
SAUMERAY	Les Rollands	Loir	45	ouverture totale
SAINT-AVIT-LES-GUESPIERES	Moulin Masson	Loir	46	ouverture totale
SAINT-AVIT-LES-GUESPIERES	Moulin Baigneaux	Loir	47	ouverture totale
SAINT-AVIT-LES-GUESPIERES	Moulin Neuf	Loir	48	ouverture totale
ILLIERS-COMBRAY	La Billanche	Loir	49	ouverture totale
ILLIERS-COMBRAY	Moulin Vallière	Loir	50	ouverture totale
ILLIERS-COMBRAY	Illiers 4 rue de la Maladrerie	Loir	51	ouverture partielle
ILLIERS-COMBRAY	Illiers 3 fausse rivière	Loir	52	ouverture partielle
ILLIERS-COMBRAY	Illiers 2 Pré Catelan	Loir	53	ouverture partielle
ILLIERS-COMBRAY	Illiers 1 Lavoir rue rebours panny	Loir	54	fermeture (intérêt général)
ROUVRES	Moulin Jaune	Vesgre	1	ouverture totale
ROUVRES	Moulin La Folie	Vesgre	2	ouverture totale

Annexe 1 : Tableau répertoriant les ouvrages concernés par l'arrêté et la définition de leur gestion 2019-2020

COMMUNE DU MOULIN	NOM DU MOULIN	RIVIERE	N° position d'aval en amont	GESTION 2019-2020
SAINTE OUEEN MARCHEFROY	Moulin de Sainte Oueen	Vesgre	3	ouverture totale
BERCHERES SUR VESGRE	Moulin de Berchères	Vesgre	4	ouverture totale
SAINTE-LUBIN-DE-LA-HAYE	Moulin de Billy	Vesgre	5	ouverture totale
SAINTE-LUBIN-DE-LA-HAYE	Moulin Godefroy	Vesgre	6	ouverture totale

Annexe 2 : Coordination de l'ouverture des vannages

L'ouverture des vannages se fera dans la semaine suivant le dépassement du seuil selon la répartition suivante :

	Blaise	Eure	Loir	Vesgre
Lundi	Vannages n° 1 à 8	Vannages n° 1 à 13	Vannages n° 1 à 10	Vannages n° 1 à 6
Mardi	Vannages n° 9 à 13	Vannages n° 14 à 30	Vannages n° 11 à 19	
Mercredi	Vannages n° 14 à 17	Vannages n° 31 à 40	Vannages n° 20 à 25	
Jeudi	Vannages n° 18 à 25	Vannages n° 41 à 58	Vannages n° 26 à 34	
Vendredi	Vannages n° 26 à 29	Vannages n° 59 à 73	Vannages n° 35 à 40	
Samedi		Vannages n° 74 à 87	Vannages n° 41 à 47	
Dimanche		Vannages n° 88 à 95	Vannages n° 48 à 54	

Les numéros de vannage correspondent aux numéros de la quatrième colonne du tableau de l'annexe 1.

Annexe 3 : Coordination de la fermeture des vannages

La fermeture des vannages se fera selon la répartition suivante :

	Blaise	Eure	Loir	Vesgre
Lundi	Vannages n° 26 à 29	Vannages n° 88 à 95	Vannages n° 48 à 54	Vannages n° 1 à 6
Mardi	Vannages n° 18 à 25	Vannages n° 74 à 87	Vannages n° 41 à 47	
Mercredi	Vannages n° 14 à 17	Vannages n° 59 à 73	Vannages n° 35 à 40	
Jeudi	Vannages n° 9 à 13	Vannages n° 41 à 58	Vannages n° 26 à 34	
Vendredi	Vannages n° 1 à 8	Vannages n° 31 à 40	Vannages n° 20 à 25	
Samedi		Vannages n° 14 à 30	Vannages n° 11 à 19	
Dimanche		Vannages n° 1 à 13	Vannages n° 1 à 10	

Les numéros de vannage correspondent aux numéros de la quatrième colonne du tableau de l'annexe 1.







